

---

**Contribution de Marie-Pierre MONIER, Jean-Luc FICHET, Angèle PRÉVILLE, Maurice ANTISTE et Roland COURTEAU**  
**Membres socialistes de la mission d'information**

Nous avons participé à la mission d'information sur le développement de l'herboristerie, à l'initiative du Groupe R.D.S.E.

Nous nous réjouissons que le Sénat se soit emparé de ce sujet passionnant, tenons à remercier toutes les personnalités qui ont contribué, par le partage de leur expertise, à enrichir les travaux de cette mission d'information et saluons l'investissement de l'ensemble des membres de la mission d'information, en particulier sa présidente et son rapporteur, ainsi que la qualité des débats qui ont eu lieu et du rapport qui en est issu.

Celui-ci dresse ainsi un vaste tableau de ce secteur en pleine expansion, en fait l'**état des lieux**, cerne les attentes et les enjeux liés au développement de la filière PPAM, et **formule des propositions concrètes et pertinentes sur l'évolution du cadre réglementaire** applicable à la commercialisation et la délivrance des plantes médicinales et produits à base de plantes, et sur le **développement et la structuration** de la filière.

En effet, au-delà de la **forte et légitime attente sociétale** pour des soins plus naturels, et l'essor significatif de l'intérêt pour les plantes médicinales depuis une vingtaine d'années, les enjeux liés au développement de la filière des plantes médicinales, sont multiples.

Ils sont bien sûr économiques et environnementaux : l'herboristerie constitue un **levier important de développement local et participe à la revitalisation de certains territoires, notamment ruraux**, en France métropolitaine et dans les Outre Mer, véritables réservoirs de la biodiversité végétale.

Les auditions qui ont été menées ont également démontré des attentes fortes sur la **formation** et la **nécessité de faire reconnaître le métier d'herboriste**, et notamment de **paysan herboriste et d'herboriste « de comptoir »**, qui nous le savons, s'exercent aujourd'hui dans un cadre contraint inadapté.

Nous regrettons vivement que le rapport, dans sa proposition 39, ne souligne pas davantage la **nécessité d'accompagner le développement et l'harmonisation des formations existantes**, l'une des propositions phares mise en avant lors des auditions.

Alors que la demande de formation s'accroît chaque année, nous sommes convaincus que **le statu quo n'est pas satisfaisant**. Il est nécessaire de définir un socle de formation solide et pour cela de **mettre en place une formation validée par un diplôme reconnu et encadré par l'Etat**. Les enjeux sont de répondre à cette demande de formation, d'encadrer l'exercice du métier d'herboriste, de mieux conseiller et informer le consommateur sur l'utilisation de ces plantes, et de mieux contrer les dérives existantes.

Nous regrettons également que les conditions **d'une reconnaissance des métiers d'herboristes et les évolutions législatives correspondantes** ne soient pas plus clairement revendiquées.

Cette mission d'information portait un immense espoir pour les professionnels de ce secteur : celui d'une réhabilitation et de la reconnaissance officielle des métiers de l'herboristerie.

Ces professionnels œuvrent depuis des années, pour la **construction d'une herboristerie de qualité et de proximité**, écologique, locale, adaptée à la demande contemporaine, soucieuse de la santé publique et complémentaire du système de santé conventionnel, comme elle existe dans d'autres pays européens.

Ainsi, nous nous associons **pleinement aux positions du rapporteur Joël Labbé :**

Oui, il y a une demande et une place pour la vente de plantes médicinales hors pharmacie, pour les petits maux du quotidien et le bien-être.

Oui, la structuration et l'harmonisation des formations professionnelles pour ce secteur d'activité doit s'engager, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et notamment les pharmaciens.

Oui, il faut donner un cadre légal aux conditions d'exercice et aux métiers d'herboristes, complémentaires au métier de pharmacien.

## **Conclusion**

Nous saluons le travail de la mission, ce rapport constituant une première étape dans la réflexion pour la structuration et le développement de ce secteur, et dans l'évolution du cadre réglementaire quant à la commercialisation et la délivrance des plantes médicinales et produits à base de plantes.

En ce sens, nous avons adopté ce rapport, mais estimons que les avancées ne sont pas aussi importantes que nous pouvions l'espérer, principalement sur les questions majeures de la formation et de la reconnaissance des métiers d'herboristes.

Nous espérons que les suites données à ce rapport, la création d'un groupe de travail pour la reconnaissance des métiers de l'herboristerie, permettront de faire avancer plus concrètement les attentes légitimes des professionnels de cette filière d'avenir.